

Le 29 avril 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2



Avocats et agents de brevets et de marques de commerce

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA

F: +1 514.286.5474
nortonrosefulbright.com

Marie-Christine Hivon
+1 514.847.4805
Marie-christine.hivon@nortonrosefulbright.com

Votre référence
R-3888-2014

Notre référence
1000311702

Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport – Phase 2 (R-3888-2014)

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 23 avril 2019 et contient les informations requises par la Régie aux fins de la planification de l'audience au dossier mentionné en titre.

Le Transporteur présentera deux panels de témoins, débutant, en raison des disponibilités des témoins, avec le panel de la phase 2B pour clore ensuite avec celui de la phase 2A.

Le panel de la phase 2B sera constitué de Sophie Paquette, chef – Commercialisation des services de transport, Wahiba Salhi, chef – Affaires réglementaires et tarifaires, Benoît Delourme, chef – Innovation technologique et évolution du réseau et Dr Metin Celebi de The Brattle Group.

Les témoins du Transporteur pour le panel de la phase 2B pourront traiter des sujets aux pièces HQT-5, Documents 1 et 2, HQT-6, Documents 2.1, 3.1 et 3.2 et des réponses correspondantes aux pièces HQT-5, Documents 4.1 à 4.6. Quant au Dr Celebi, il pourra traiter des conclusions de son rapport à la pièce HQT-5, Document 3 et des réponses correspondantes aux pièces HQT-5, Documents 4.1, 4.2, 4.3 et 4.5.

Le panel de la phase 2A sera constitué de Sophie Paquette, chef – Commercialisation des services de transport et Wahiba Salhi, chef – Affaires réglementaires et tarifaires.

Les témoins du Transporteur pour le panel de la phase 2A pourront traiter des sujets aux pièces HQT-1, à HQT-3 et des réponses correspondantes à la pièce HQT-4, à l'exception de ce qui suit. En effet, dans la lettre du 23 avril 2019, la Régie demande au Transporteur de préciser les sujets de sa preuve qu'il ne prévoit pas couvrir. À la lumière des demandes de renseignements et des mémoires des intervenants, il constate que certains sujets n'ont pas été abordés. Ainsi, il n'entend pas traiter de risques particuliers de certains projets ainsi que d'attribution des coûts entre différents clients. Aussi, le Transporteur ne prévoit pas présenter de témoin en ce qui a trait au taux pour les coûts d'exploitation et d'entretien du Distributeur.

Le Transporteur prévoit une période d'environ 60 minutes pour le panel de la phase 2B, et d'environ 20 minutes pour le panel de la phase 2A, pour leurs présentations.

Le Transporteur entend procéder au contre-interrogatoire des intervenants pour des durées approximatives d'environ 30 minutes à 1 heure par intervenant. Celles-ci pourraient être ajustées selon le déroulement de l'audience.

Aux fins de l'argumentation, le Transporteur entend livrer une plaidoirie orale encadrée d'un plan d'argumentation, advenant que la période d'audience fixée s'avère suffisante. La durée totale de ses représentations est évaluée à environ 2½ heures. Une réplique est prévue à la fin de l'audience en fonction des représentations des participants.

Enfin, la Régie a défini clairement les sujets pouvant être traités dans la présente phase 2 dans ses décisions D-2018-077 en ce qui a trait à la phase 2A et D-2018-152 en ce qui a trait à la phase 2B. Le Transporteur annonce qu'il entend s'objecter à l'introduction de toute preuve portant sur des sujets exclus de la présente phase 2. Il en est ainsi notamment des sujets suivants, traités par certains intervenants :

- Bénéficiaire-payeur vs déclencheur-payeur
- Capacité excédentaire
- Attribution du coût d'un équipement par catégories d'investissement

En raison des décisions rendues par la Régie au présent dossier et de son objection à la preuve, le Transporteur n'entend pas à devoir aborder des sujets déjà exclus.

Le Transporteur précise que les informations relatives à la composition des panels, aux dates et aux délais sont fournies à titre indicatif et donc sujettes à changement.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Christine Hivon".

Marie-Christine Hivon

Copie : Me Yves Fréchette, *Affaires juridiques*
Me Éric Dunberry, Ad. E., *Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.*